

Délibération n°
2024.081

Séance du 28/11/2024
N° ordre : 14



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 16
- Excusés : 11
- Votants : 22
dont 6 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	22	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**PERSONNEL
COMMUNAL**

Mise à jour du tableau
des emplois au 1^{er}
décembre 2024

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 02/12/2024

Date de télétransmission
en préfecture : 02/12/2024

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2024

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Bernard GILLET, Henri ROSENDI, Elisabeth DEJEAN, Carine PERRIER, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Geoffrey GIBERT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Marie-Paule TOURNADOUR (pouvoir donné à Alain ISELIN), André CHASTAN, Thierry DUPONT (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), Sylvie POLOMACK (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 23 mai 2024 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 26 novembre 2024 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois ;

Considérant que dans le cadre de l'évolution de carrières des agents, le Maire propose à l'Assemblée les modifications ci-dessous :

➤ **FILIERE ADMINISTRATIVE**

- La suppression d'un poste d'Attaché Principal à temps complet.

➤ **FILIERE TECHNIQUE**

- La création d'un poste d'Adjoint Technicien principal 1^{ère} classe à temps complet.
- La création de 2 postes d'Adjoint Technicien principal 2^{ème} classe à temps complet.
- La suppression d'un poste de Technicien principal 1^{ère} classe à temps complet.
- La suppression d'un poste d'Adjoint Technique principal de 1^o classe à temps non complet à 33/35^{ème}.
- La suppression de 2 postes d'Adjoint Technique principal de 1^o classe à temps non complet à 30/35^{ème}.
- La suppression d'un poste d'Adjoint Technique principal de 2^o classe à temps complet.

➤ **FILIERE ANIMATION**

- La suppression d'un poste d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet.

Après délibération, l'assemblée :

- **DÉCIDE d'adopter les modifications ainsi proposées.**
- **ADOpte le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 1^{er} décembre 2024 tel que présenté ci-après :**

Délibération n°
2024.081

Séance du 28/11/2024
N° ordre : 14

Suite n° 1

TABLEAU DES EMPLOIS TERRITORIAUX						
Grades ou emplois	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs			
			Pourvus	Non pourvus	dont temps non complets	
					Total	Répartition
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché Principal	A	1	0	1	0	
Attaché	A	1	0	1	0	
Rédacteur principal de 1° classe	B	2	1	1	0	
Rédacteur principal de 2° classe	B	1	0	1	0	
Rédacteur	B	5	2	3	0	
Adjoint Administratif principal de 1° classe	C	5	5	0	0	
Adjoint Administratif	C	2	1	1	0	
TOTAL		17	9	8		
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur	A	1	1	0	0	
Technicien	B	1	0	1	0	
Agent de Maîtrise principal	C	5	4	1	0	
Agent de Maîtrise	C	4	3	1	0	
Adjoint Technique principal de 1° classe	C	14	13	1	3	dont 1 poste à 33,30/35° 2 postes à 33/35°
Adjoint Technique principal de 2° classe	C	3	0	3	0	
Adjoint Technique	C	10	8	2	0	
TOTAL		38	29	9		
FILIERE SOCIALE						
Agent spécialisé principal de 1° classe des écoles maternelles	C	3	2	1	0	
Agent spécialisé principal de 2° classe des écoles maternelles	C	3	2	1	0	
TOTAL		6	4	2		
FILIERE CULTURELLE						
Adjoint du Patrimoine principal de 1° classe	C	1	1	0	0	
TOTAL		1	1	0		
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation principal de 1° classe	C	2	1	1	0	
Adjoint d'animation principal de 2° classe	C	1	1	0	0	
TOTAL		3	2	1		
FILIERE SPORTIVE						
Conseiller des activités physiques et sportives principal	A	1	0	1	0	
Conseiller des activités physiques et sportives	A	1	1	0	0	
TOTAL		2	1	1		
TOTAL GENERAL		66	46	20		

TABLEAU DES AGENTS DE DROIT PRIVE			
Grades ou emplois	Secteur	Eff.	Motif du contrat
NEANT			
TOTAL GENERAL		0	

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 02/12/2024

Date de télétransmission
en préfecture : 02/12/2024

- **DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2024.**

Saint-Pantaléon-de-Larche, le 28 novembre 2024,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE